

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-066

Objet de la délibération : CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LA PROVENCE VERTE- ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- ARTUPHEL Ollivier donne procuration à TONARELLI Patrice, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour tout demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite procéder à des acquisitions d'instruments de musique pour le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte qui seront notamment destinés à :

- Soutenir et accompagner la démarche entreprise de « maillage des orchestres » dans la perspective d'un futur orchestre symphonique.
- Continuer le développement des ateliers de pratique collective, il s'agit d'un axe majeur du projet pédagogique (25 ateliers)
- Achever l'équipement du bâtiment des Ursulines (percussions, pianos, contrebasses et violoncelles)
- Harmoniser l'offre de prêt aux élèves débutants en dotant le site de Saint Maximin du parc instrumental nécessaire ;
- Renouveler le parc d'instruments vieillissants

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES		
Achat d'instruments de musique	50000 €	REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 %	20 000€
		Autofinancement CA Provence Verte	60 %	30 000€
TOTAL	50 000 €	TOTAL	100%	50 000 €

CONSIDERANT l'avis de la commission culture ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, sis Hôtel de la Région - 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille, d'un montant de 20 000 € représentant 40 % du montant HT de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant l'opération, au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 15 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND